

N° 72/2026

Commune de PLOUGONVELLIN

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	Séance du 10 septembre 2026
	OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS
DATE DE CONVOCATION : Le 04 septembre 2026 DATE D’AFFICHAGE : Le 04 septembre 2026 NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 27 - Présents : 25 - Votants : 27	L’an deux mille vingt-six, le 10 septembre à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à l’Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Stéphane CORRE, Maire. <u>Étaient présents :</u> Tous les membres en exercice à l’exception de : M HALL qui a donné procuration à M VIGOUROUX M MACÉ qui a donné procuration à M LE GUERN M CHAMPEAU a été nommé secrétaire de séance

Le Maire rappelle qu’un avis d’appel à concurrence en procédure adaptée a été lancé pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la salle omnisports n°1.

Par délibération n°60 du 9 juillet 2026, le Conseil a autorisé le Maire à signer les lots de la consultation à l’exception des lots 4 et 7, pour un montant total attribué de 1 593 329.49€ HT. Il est donc nécessaire de procéder à l’attribution des 2 lots manquants.

Vu :

- le Code de la commande publique,
- la nécessité de répondre au besoin de réhabilitation de la salle omnisports n°1;
- les crédits inscrits au budget de l’exercice 2026 (autorisation de programme/crédits de paiement n°AP2025-1) ;

Considérant :

Que l’analyse des offres a été effectuée selon les critères suivants :

- Prix de la prestation 40%,
- Qualité technique de l’offre 60% (moyens humains et matériels, qualité et conformité des matériaux, méthodologie, gestion de la sécurité et des déchets, délais de réalisation)

Qu’à l’issue de cette analyse, les offres des entreprises suivantes apparaissent comme les plus avantageuses pour la collectivité, au regard des critères précités ;

Lot	Candidat	Offre	Montant HT
Lot 4 (Charpente bois et MOB)	Jourt Structure et Bois	Offre de base	244 793,03
Lot 7 (Serrurerie)	Atelier Chemin	Offre de base	48 737,99

Total général : 1 886 860.51€ HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 6 abstentions, décide :

D'approuver le choix des entreprises ci-dessus,

D'autoriser le maire à signer et notifier les marchés, ainsi que tous documents afférents à l'exécution de la présente décision.

Délibération rendue exécutoire compte tenu
de sa publication le
et de sa transmission au représentant de l'État le
Le Maire, Stéphane CORRE

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,

Le 10 septembre 2026

Le Maire, Stéphane CORRE

